

Aucun cadre légal n'existe actuellement pour encadrer un service citoyen en Belgique. Le blocage est dû en grande partie à la complexité institutionnelle belge.

Plusieurs propositions et textes de lois ont déjà été déposés en faveur d'un service citoyen obligatoire ou volontaire.

Des exemples de service citoyen existent et fonctionnent dans d'autres pays d'Europe comme en Italie, en France, Allemagne et en Lituanie.

Les Jeunes MR sont membres de la « Plateforme pour le Service Citoyen » depuis 2016. Elle propose déjà à des jeunes âgés d'au moins 18 ans de réaliser un service civil, de 6 mois à un an, au sein de projets utiles à la société (Auberge des jeunesses, hôpitaux, etc..).

Un service citoyen permet de contribuer au vivre-ensemble et à l'émancipation de la jeunesse, notamment pour des jeunes en décrochage comme les fameux NEET (Not in Education, Employment or Training).

Dans les pays où le service citoyen rencontre du succès, il n'est pas obligatoire. Un service citoyen obligatoire coûterait, selon certaines estimations, 625 millions d'euros.

Trouver une occupation citoyenne pour 140.000 jeunes à l'horizon 2025 est un impossible pari, sans compter la concurrence avec un marché de l'emploi déjà difficile à atteindre pour un certain nombre de jeunes.

Les Jeunes MR se prononcent en faveur d'un service citoyen volontaire reconnu légalement au niveau fédéral.

Nous souhaiterions que les contours soient similaires à celui déjà mis en place par la « Plateforme pour le Service Citoyen », notamment sur une exigence de moyen envers le jeune et pas de résultat.



Les Jeunes MR se prononcent en faveur du service citoyen volontaire.

Nous sommes convaincus qu'une telle mesure participerait au développement du vivre-ensemble et à l'émancipation de la jeunesse.